



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS

21110

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 2 juillet 2026

Le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le vendredi 5 juin à 19H00 à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mme NECCHI Christelle

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Nicolas BUZENET, Mr Joël CHEROT, Mme Marine COLLINET, Mr Jérôme DEFAUT, Mr Jean Marie FERREUX, Mme Patricia GEORGES, Mme Emeline DA SILVA, Mme Séverine LUDET, Mr Patrick MICHEL, Mr Kevin MICHELIN, Mr Dider MOUGIN, Mme Christelle NECCHI, Mme Léa USCLADE.

Absente : Mme Ophélie CLERC (excusée)

✓ APPROBATION DU PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

✓ DÉLIBÉRATION DÉLÉGATIONS DU MAIRE

A la demande de la préfecture, certaines modifications de délégations ont été apportées.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

✓ ORGANISATION DU 11 JUILLET

Christelle NECCHI rappelle brièvement les différentes animations qui seront proposées lors de cette manifestation.

Les membres de la commission se répartissent ensuite les différentes tâches afin d'assurer la bonne organisation de cette journée, qui se veut avant tout conviviale et festive.

Pour rappel, si les températures le permettent, les animations débuteront à 16 h avec des jeux et des activités pour tous, avant de laisser place à la soirée dansante en fin de journée, un apéritif sera offert par la mairie vers 19h30.

Tir du feu d'artifice vers 22h30 / 23h00.



Compte tenu du nouvel épisode caniculaire annoncé, les membres de la commission espèrent que la manifestation ne fera pas l'objet d'un arrêté préfectoral entraînant des restrictions ou une annulation. Une réunion de suivi se tiendra dans la semaine afin d'anticiper toute évolution de la situation et de pouvoir réagir rapidement si nécessaire.

✓ RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Les membres de la commission Action sociale se sont réunis avec la bibliothécaire et les bénévoles de la bibliothèque afin de mettre à jour le règlement intérieur de la bibliothèque.

Devenu obsolète au fil des années, celui-ci ne prenait plus en compte les nombreux équipements et les activités qui se sont développés récemment. Cette révision permet ainsi de mieux répondre au fonctionnement actuel de la bibliothèque et d'informer les usagers dans les meilleures conditions.

Le nouveau règlement intérieur sera prochainement affiché à la bibliothèque et consultable par l'ensemble des usagers.

☞ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

✓ COMPTE-RENDUS DES ÉCOLES MARLIENS-VARANGES

Compte-rendu du Conseil d'école – 9 juin 2026 à MARLIENS

➤ Bilan de l'année

L'année a été rythmée par de nombreux projets et sorties : intervention en allemand, fête du 100^e jour d'école, permis piéton et vélo, natation, visite du collège, classe découverte, voyage à Paris pour les CM, concert, Olympiades et kermesse.

➤ Coopérative scolaire

Les actions organisées tout au long de l'année ont permis de financer les sorties, les voyages et l'achat de matériel pédagogique grâce au soutien des familles, des communes et des **Amis des écoles**.

➤ Rentrée 2026

L'école accueillera **60 élèves** :

- 7 CP
- 14 CE1
- 13 CE2
- 8 CM1
- 18 CM2

Répartition des classes :

- **CP/CE1** : 21 élèves (7 CP + 14 CE1) – Mme Freitas
- **CE2/CM1** : 21 élèves (13 CE2 + 8 CM1) – Mme De Oliveira
- **CM2** : 18 élèves – M. Delannoy

➤ Travaux et perspectives

Plusieurs améliorations sont prévues : entretien des locaux, achat de matériel informatique et pédagogique, aménagement de la cour et réflexion sur le vote électronique pour les élections des représentants des parents.

🔑 À retenir

Une année riche en projets éducatifs et en sorties, portée par l'implication des enseignants, des familles et des collectivités. La rentrée 2026 est préparée avec **60 élèves répartis en trois classes** et plusieurs investissements pour améliorer le cadre de vie des élèves.

Compte-rendu du Conseil d'école – 16 juin 2026 à VARANGES

➤ Bilan de l'année

Le projet pédagogique autour des **quatre éléments** (air, feu, eau, terre) a donné lieu à de nombreuses activités : visite de la caserne des pompiers, jardin pédagogique, expériences scientifiques, préparation du spectacle de fin d'année, sortie au centre équestre, chasse au trésor, Olympiades et portes ouvertes.

➤ Coopérative scolaire

Les actions menées par l'école et les **Amis de l'école** (ventes, photos, subventions...) ont permis de financer les sorties, les spectacles, le matériel pédagogique et les projets de l'année.

➤ Rentrée 2026

L'école accueillera **36 élèves** :

- 7 petite section
- 20 moyenne section
- 9 grande section

➤ Répartition des classes :

- **PS/MS** : 19 élèves (7 PS + 12 MS) – Mme Das Nieves
- **MS/GS** : 17 élèves (8 MS + 9 GS) – Mme Cugini

L'équipe enseignante et les ATSEM restent inchangées.

➤ Travaux et perspectives

Le conseil a validé plusieurs achats et travaux (peinture, matériel, entretien de la cour, sécurité). Le nouveau projet d'école 2026-2031 portera notamment sur la santé, l'environnement, l'ouverture culturelle et le renforcement de la liaison avec les écoles du RPI.

🔑 À retenir

Une année riche en projets et en sorties, grâce à une forte implication des équipes, des familles et des partenaires. La rentrée 2026 est prévue avec **36 élèves répartis en deux classes**, dans un contexte de continuité pédagogique et d'amélioration des équipements.

✓ QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion s'est tenue le mardi 30 juin à 9h30 avec le SMICTOM afin de trouver une solution au stockage des bacs de collecte des habitants du lotissement du Château.

En raison du manque d'espace et de l'impossibilité pour le camion de collecte d'entrer dans le lotissement et d'y faire demi-tour, une vingtaine de bacs sont actuellement déposés chaque semaine rue de la Mairie, devant l'habitation d'un riverain.

Une nouvelle solution a été proposée au responsable du SMICTOM. Elle consiste à créer un point de collecte à l'entrée du lotissement, à proximité des boîtes aux lettres, permettant ainsi de limiter les nuisances pour les riverains.

Il est également rappelé que, pour le lotissement Saint-Éloi, les bacs doivent être déposés en bordure du parking de la rue Saint-Éloi. Cet emplacement sera matérialisé et protégé du stationnement par l'installation d'un bac à fleurs.

Concernant le lotissement de la Goutte d'Or, il est rappelé que les bacs doivent être déposés à l'entrée du lotissement, poignées orientées vers l'extérieur, puis replacés à leur emplacement initial après la collecte. Ils ne doivent en aucun cas être laissés sur le trottoir, afin de ne pas gêner la visibilité des véhicules quittant le lotissement ni celle des automobilistes circulant sur la route d'Échigey.

➤ Une réponse du SMICTOM est attendue cette fin de semaine. Les riverains concernés recevront prochainement un courrier du SMICTOM les informant des modalités de collecte.

Il est rappelé que les bacs de collecte doivent être rentrés dans un délai de 12 heures suivant le passage du camion de collecte. Cette règle contribue au respect du cadre de vie, à la sécurité de tous et au maintien de la propreté de l'espace public. En effet, la voirie n'a pas vocation à servir de lieu de stockage des bacs en dehors des jours de collecte.

- La voirie du lotissement des Jonquilles, dont les travaux sont en voie d'achèvement, fera prochainement l'objet d'un arrêté municipal instaurant une limitation de vitesse à **30 km/h**. Cette mesure a pour objectif de renforcer la sécurité des riverains, des piétons et des cyclistes au sein du lotissement.
- Le club **SCO Dijon** organisera une compétition cycliste à **Tart-le-Haut le dimanche 19 juillet 2026**. Le premier départ sera donné aux alentours de **12 h 30** et l'épreuve devrait s'achever vers **18 h 30**.
- Le Conseil municipal remercie chaleureusement toutes les personnes qui, par le prêt de ventilateurs, climatiseurs, bacs, piscines, parasols, barnums et autres équipements, ont contribué à améliorer les conditions d'accueil des élèves durant cet épisode de canicule.

Les équipements prêtés seront disponibles à compter du **6 juillet**. Les propriétaires sont invités à prendre contact avec la mairie afin d'organiser la restitution de leur matériel.

La municipalité leur adresse ses plus sincères remerciements pour cet élan de solidarité, particulièrement apprécié dans ce contexte exceptionnel.

- **Rappel – Bruit et respect du voisinage**

Avec le retour des beaux jours, la Municipalité rappelle à chacun l'importance de respecter la tranquillité de ses voisins.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, taille-haies, etc.) sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30**
- **Le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h**

En cas de non-respect de ces règles, les auteurs de nuisances s'exposent à une **amende pouvant aller jusqu'à 450 €** pour tapage ou bruit de voisinage, conformément à la réglementation en vigueur.

La Municipalité remercie chacun pour son civisme et son respect du cadre de vie, afin de préserver la qualité de vie de tous.

- **Vigilance – Démarchage à domicile**

Des opérations de démarchage à domicile peuvent avoir lieu sur la commune.

La Municipalité invite chacun à faire preuve de vigilance. N'hésitez pas à demander à toute personne se présentant à votre domicile de vous montrer sa **carte professionnelle** ou son **badge** afin de vérifier son identité.

En cas de doute, ne laissez pas entrer la personne à votre domicile. Si vous le pouvez, relevez le **numéro d'immatriculation** de son véhicule ainsi qu'une brève description, puis signalez les faits à la **gendarmerie** ou à la **mairie**.

En restant vigilants et solidaires, nous contribuons ensemble à la sécurité de tous.

- Une réunion de travail est prévue le **mercredi 8 juillet à 14 h** avec le **SICECO**, en présence de plusieurs conseillers municipaux, afin d'étudier de nouvelles solutions de chauffage pour les locaux de la mairie.

Cette rencontre permettra également d'examiner les possibilités d'installation de **panneaux photovoltaïques**, dans une démarche de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

- À compter du mois de **septembre**, la **Voie Romaine** sera mise en **sens unique** afin de limiter le trafic et de préserver la voirie. La société de transport scolaire a été informée de cette modification, qui sera prise en compte dans l'organisation de ses circuits.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 3 septembre à 19 heures.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Jean-Marie FERREUX**

